

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 3 Avril 2018

Par suite d'une convocation en date du 27 mars 2018 les membres composant le Conseil Municipal de SELOMMES se sont réunis à la mairie le 3 avril deux mil dix-huit à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Claire Foucher-Maupetit, Marie-José Groult, Lysiane Balan, Cécile Meunier, Michèle Tondereau et Martine Guitton, messieurs Philippe Bellanger, Maurice Bodin, Pierre Collonnier, Claude Husson, Étienne Lepage, Jean-François Lhommeau et Maxime Picaud, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusé : Joseph Limouzin donne pouvoir à Étienne Lepage

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Lysiane Balan est désignée pour remplir cette fonction.

1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 26 février 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Compte de gestion et compte administratif 2017 des différents budgets

Après avoir approuvé les comptes de gestion établis par le Trésorier, le Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe BELLANGER approuve les comptes administratifs qui font apparaître les résultats suivants :

- **Lotissement Les Vignes des Clos Roux II**

Aucune opération faite sur ce budget en 2017. Les résultats sont donc identiques à ceux de l'an dernier soit :

Section de fonctionnement : excédent de 65 682,69 €

Section d'investissement : déficit de 128 291,38 €

- **Photovoltaïque Selommes**

Les résultats 2017 sont les suivants :

Section d'exploitation : excédent de 17 044,60 €

Section d'investissement : déficit de 3 272,00 €

- **Service assainissement**

Les résultats 2017 sont les suivants :

Section d'exploitation ; excédent de 86 647,91 €

Section d'investissement : excédent de 81 310,29 €

- **Commune**

Les résultats 2017 sont les suivants :

Section de fonctionnement : excédent de 250 071,86 €

Section d'investissement : excédent de 48 491,37 €

3) Affectation des résultats pour chaque budget (sauf Lotissement)

Après le vote du compte administratif, les résultats 2017 sont repris dans les budgets 2018 (sauf pour le budget du lotissement où il n'y a pas d'affectation) à la ligne du budget 002 (section de fonctionnement) et 001 (section d'investissement)

- **Photovoltaïque Selommes**

ligne 002.....13 772,60 € (en recettes)
ligne 1068 :3 272,00 € (en recettes)
ligne 0013 272,00 € (en dépenses)

- **Service assainissement**

ligne 00286 647,91 € (en recettes)
ligne 00181 310,29 € (en recettes)

- **Commune**

ligne 00225 071,86 € (en recettes)
ligne 001.....48 491,37 € (en recettes)

4) Budgets 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents les budgets pour 2018 qui s'équilibrent comme suit :

- **Lotissement Les Vignes des Clos Roux II**

Il est proposé d'établir le budget de manière à ce qu'il s'équilibre en section de fonctionnement à **62 608,69 €** et en section d'investissement à **128 291,38 €**.

- **Photovoltaïque Selommes**

Il est proposé d'établir le budget de manière à ce qu'il s'équilibre en section de fonctionnement à **28 772,60 €** et en section d'investissement à **9 022,00 €**.

- **Service assainissement**

Il est proposé d'établir le budget de manière à ce qu'il s'équilibre en section de fonctionnement à **142 647,91 €** et en section d'investissement à **150 310,29 €**

- **Commune**

Il est proposé d'établir le budget de manière à ce qu'il s'équilibre en section de fonctionnement à **1 069 672,22 €** et en section d'investissement à **583 100,00 €**

5) Réhabilitation des bâtiments administratifs – toilettes publiques – cour d'école : demande de subvention FACIL

Madame le Maire présente le projet de réhabilitation des bâtiments administratifs de type Mairie et de ses annexes (WC public, cour). Elle relate les détails du projet, le plan de financement, les aspects extérieurs et l'isolation.

Elle rappelle que le FACIL est un fonds d'aide aux communes de moins de 1000 habitants et est géré par la CATV sous réserve d'approbation lors du prochain conseil communautaire du 9/04/2018.

Le Conseil est d'avis de lancer définitivement le projet si le montant des subventions accordées dépasse les 50 % du

coût total du projet, soit 153 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter le projet d'un montant de 306 000 € HT,**
- **de demander une subvention au taux maximum autorisé au titre du FACIL,**
- **d'accepter le plan de financement proposé,**
- **d'autoriser madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.**

7) Lecture des décisions du Maire

Madame le Maire fait lecture des décisions 2018-03 et 2018-05

8) Questions diverses

Informations diverses :

- informations sur la fermeture FRET SNCF Selommes-Vendôme. La SCNF nous a informé de leur volonté de fermer cette ligne. Cette fermeture aura pour conséquence, entre autres, d'augmenter le passage de véhicules dans la rue proche de l'école maternelle. La pollution aux gaz d'échappement va augmenter dans cette zone de la commune.

Marie-José Groult propose qu'un courrier soit adressé à monsieur Nicolas HULOT, Ministre de l'Environnement afin de lui expliquer cette situation.

- convention INTERFEL : le Syndicat du Pays Vendômois nous a informé qu'une démarche de remboursement des fruits et laitages consommés dans les restaurants scolaires était lancé sur les fonds européens. Étienne Lepage ainsi qu'Aurélien Menon participeront à une réunion d'information le mardi 17 avril 2018.

- régie du foyer communal : madame le Maire explique le futur fonctionnement de la régie (gestion financière) du foyer communal qui sera réalisée à l'accueil de la Mairie par Chantal Leroy en tant que titulaire et Aurélien Menon en suppléante. Une indemnité sera versée au régisseur titulaire.

Les visites et les états des lieux seront toujours de la compétence de Jérôme Mathon et seront réalisés au maximum sur le temps de travail.

Agenda :

- Samedi 7/04 : audition de l'école de musique à 17h
- Lundi 9/04 : conseil communautaire de la CATV à 18h30
- Mardi 8/05 : Armistice 1945 à 11h
- Jeudi 17/05 : conseil des Maires de la CATV à Selommes à 19h

La séance fut levée à 23h30

Prochaine réunion de conseil municipal le mardi 24 avril 2018